

COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19 Absents excusés : 5 Présents : 14 L'An deux mille quinze, le 23 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 16 mars 2015.

Etaient présents : Jean-Jacques VIDELO, Patricia GUIGUENO, Michel CABEL, Arlette LE MAGUET, Jacky EUZENOT, Mireille LE RUYET, André THUAL, Martine JOSSO, Valérie LE GUEHENNEC, Cathy STEPHAN David LE CUNFF, Michael CREMET, Philippe HELARY, David BELZIC,

Absents excusés: Benoît COLLET Christina BILLY, Karine BURBAN CAREL, Caroline LE SAGE, Gwendal ROLLAND,

Monsieur David BELZIC a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 23 février 2015 est adopté à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion et vote des comptes administratifs 2014

• Approbation du compte de gestion de la commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal de la commune pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• Compte administratif commune 2014 :

Le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de la commune pour l'année 2014. Il en ressort le résultat suivant :

- Excédent de fonctionnement de + 282 330.97 €
- Excédent d'investissement de + 168 937.94 €

Monsieur le Maire indique que les charges de fonctionnement à caractère général ont été maitrisées par rapport à 2013. Les charges de personnel sont en augmentation ceci est dû notamment au personnel supplémentaire recruté dans le cadre des temps d'activités périscolaires. Les recettes diminuent sensiblement par rapport à 2013 ce qui explique la réduction du résultat de fonctionnement (402 264.71€ en 2013). Il s'avère que le budget général avait enregistré en 2013 un reversement exceptionnel d'excédent par le budget annexe le Clos du Verger, opération qui avait augmenté de 110 000€ les recettes de fonctionnement pendant cet exercice.

Le programme d'investissement 2014 a été relativement peu conséquent (354 000€) et réalisé sans emprunt. Le remboursement du capital de la dette s'étant limité à 59 000€.

La capacité d'autofinancement de la commune, bien qu'en baisse (296 000€), permettrait de désendetter la commune en un peu plus de 2 années c'est-à-dire 1 année de moins que dans les autres collectivités de la même strate. Cela tient principalement à la modestie de l'endettement.

Après que le maire ait quitté la salle et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget commune pour l'année 2014.

• Approbation du compte de gestion du budget panneaux photovoltaïques

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal du budget panneaux photovoltaïques pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• Compte administratif du budget panneaux photovoltaïques 2014 :

Le Maire présente le compte administratif 2014 pour le budget panneaux photovoltaïques. Il en ressort le résultat suivant :

- Excédent de fonctionnement de + 8 331.38€
- Déficit d'investissement de -2 964.39 €

Après que le maire ait quitté la salle et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif pour l'année 2014.

Approbation du compte de gestion du budget lotissement Clos du Verger

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal du budget Clos du verger pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• Compte administratif du budget clos du verger 2014 :

Le Maire présente le compte administratif 2014 pour le budget du lotissement Clos du Verger. Il en ressort le résultat suivant :

- Déficit de fonctionnement de − 656.09€.

Après que le maire ait quitté la salle et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif pour l'année 2014.

2 Affectation du résultat

Budget Commune :

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats énoncés de la manière suivante : Affectation de l'excédent de fonctionnement de + 282 330.97 € au compte 1068 Affectation du déficit d'investissement **cumulé** de − 42 989.67€ au compte 001

• Budget Panneaux photovoltaïques :

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats énoncés de la manière suivante : Affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé de + 14 913.71 € au compte 002 Affectation de l'excédent d'investissement cumulé de + 60 641.08€ au compte 001

• Budget Clos du Verger :

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante : Affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé de + 1 030.50 € au compte 002

3 Vote des taux d'imposition

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale. La valeur des bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie sont en petite progression. Les taux pratiqués sont parmi les plus bas du secteur. A taux égal, le produit supplémentaire généré est de 11 676€. Le budget a été élaboré avec un maintien des taux et permet l'équilibre.

La commission finance ainsi que Monsieur Le maire suggèrent de maintenir les taux d'imposition de 2014 compte tenu du contexte économique et social actuel. De plus, aucun programme d'investissement ne justifierait une augmentation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015 soit :

Taxe d'habitation: 6.11%

Foncier bâti: 9%

Foncier non bâti: 34.82%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'état, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Cette délibération sera notifiée à l'administration fiscale.

4 Vote du budget commune, panneaux photovoltaïques, clos du verger

• Budget primitif Commune 2015:

Le Maire détaille les dépenses et recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement.

Les investissements sont également présentés opération par opération. Ils concernent essentiellement des travaux de voirie dont l'aménagement de la rue du Commerce, des achats de terrains, l'agrandissement du cimetière ainsi que la création d'un skate-parc.

L'acquisition du logiciel SEGILOG sera amortie sur un an.

Le BP 2015 s'équilibre donc en dépenses et recettes comme suit :

| Section de fonctionnement | 1 446 125.21 € |
|---------------------------|----------------|
| Section d'investissement | 1 075 189.67 € |

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le budget ainsi présenté.

• Budget primitif « panneaux photovoltaïques » 2015 :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, article par article, la section de fonctionnement puis la section d'investissement :

| Section de fonctionnement | 30 827.54 € |
|---------------------------|-------------|
| Section d'investissement | 68 590.52 € |

Le conseil municipal a pris acte de l'existence d'un excédent d'exploitation au sein du budget annexe panneaux photovolta \ddot{a} ques pour un montant de 14 913.71 \in à l'issue de l'exercice 2014. M. le Maire fait part des dispositions du 3° des articles R. 2221-48 et 90 du C.G.C.T. qui encadrent la possibilité d'un reversement de l'excédent au budget général de la commune. Compte-tenu:

- du système tarifaire contractuellement arrêté avec EDF,

- de l'absence de besoin de financement dégagé par la section d'investissement du fait de l'affectation du résultat en réserve décidée par délibération du 23 mars 2015,
- de l'inexistence à court terme de dépenses à financer par le budget annexe, en investissement comme en fonctionnement

il est proposé au conseil municipal de faire reverser l'excédent d'exploitation de 14 913.71 € du budget annexe panneaux photovoltaïques au budget général de la commune pendant l'exercice 2015.

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le budget ainsi présenté et de reverser l'excédent au budget général.

• Budget primitif « clos du verger » 2015 :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la section de fonctionnement qui présente un total de 1 030.50€. Le lotissement étant terminé, l'excédent de 1029.50€ sera reversé au budget général et le budget pourra ainsi être clôturé en cours d'année.

| Section de fonctionnement | 1 030.50 € |
|---------------------------|------------|
| Section d'investissement | 0€ |

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le budget ainsi présenté.

5 - Attribution du marché « Rue du Commerce »

Michel CABEL indique à l'assemblée qu'une commission d'ouverture de plis a eu lieu le 11 mars 2015. 5 plis ont été déposés et sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

| | Montant HT | % / estimation | % / moins disant |
|--------------------------|-------------|----------------|------------------|
| Entreprises / Estimation | 251 699.00€ | | +33.94% |
| COLAS | 187 915.50€ | -25.34% | 0 |
| BROCELIANDE | 211 970.25€ | -15.78% | +12.80% |
| EUROVIA | 210 101.00€ | -16.52% | +11.81% |
| EIFFAGE | 203 305.00€ | -19.23% | +8.19% |
| PIGEON | 198 523.00€ | -21.13% | +5.64% |

Les offres sont toutes conformes au cahier des clauses techniques particulières et aucune erreur n'a été décelée dans les offres. Conformément aux critères de sélection définis dans le règlement de consultation (valeur technique et prix), la commission ainsi que le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise COLAS pour la réalisation des travaux.

Vu le code des marchés publics et sur proposition de la Commission d'ouverture des plis, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise COLAS pour un montant de 187 915.50€ HT, ainsi que toutes les pièces se référant au dossier. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

5 – Centre de santé municipal

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de créer un budget annexe dédié au centre de santé. Il propose auparavant de nommer ce centre. Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer ce centre « Centre Médical ».

Vu le code général des collectivités territoriales, vu l'instruction M14, vu la délibération du 23 février 2015 autorisant la création du centre de santé communal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide la création au 1^{er} janvier 2015 du budget annexe relatif au centre de santé municipal et sera dénommé « Centre médical ». Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2015 de ce budget annexe. La présente délibération sera notifiée à M. le trésorier.

• Budget primitif Centre médical 2015 :

Le Maire détaille les dépenses et recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement sachant que le budget est établi pour une mise en service au 1^{er} juin 2015.

Les investissements constituent les travaux d'aménagement du cabinet ainsi que l'acquisition de mobilier médical et informatique.

Le BP 2015 s'équilibre donc en dépenses et recettes comme suit :

| Section de fonctionnement | 110 503.08 € |
|---------------------------|--------------|
| Section d'investissement | 20 000.00 € |

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le budget ainsi présenté.

6 – Ecole Diwan Bro Pondi

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'AEP de l'école Diwan du Pays de Pontivy sollicite une participation aux frais de scolarité pour l'année 2014/2015. Cela concerne huit enfants sournais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 100€ / élève soit 800€.

Monsieur le Maire indique également que l'AERPP (Association d'Education Routière du Pays de Pontivy) a informé par courrier du montant de la cotisation 2015. Le montant s'élève à 1.90€ par élève inscrit à l'école publique et à l'école privée soit 1.90€ x 211 = 400.90€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de verser une cotisation de 400.90€ à l'AERPP.

7 – Demande de subvention – Skate Parc

Mireille LE RUYET présente à l'assemblée le projet de Skate-Parc.

Ce projet nécessite des travaux de terrassement d'un montant estimé par le maître d'œuvre à 12 675.00€ HT. Les devis effectués pour l'acquisition de modules représentent 17 719.44€ HT. Il est également envisagé l'achat de matériel pour la réalisation de tables et bancs (2 325€HT).

Le montant total de l'opération s'élève donc à 42 232.44€HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet ainsi présenté et sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général au titre des équipements sportifs.

8 – Compte-rendu des commissions

<u>Commission voirie</u>: Michel CABEL indique à l'assemblée que la commission voirie s'est réunie dernièrement afin de faire le choix du mobilier éclairage public à disposer sur le parvis de la Mairie. Deux lampadaires seront disposés sur le parking et cinq luminaires sur le parvis de la Mairie. Deux entreprises sont venues présenter leur matériel. La commission propose de retenir l'offre de la société CEF notamment par rapport à l'esthétique, à la qualité du produit et au prix.

Après en avoir délibéré et suite à la proposition de la commission, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la société CEF pour un montant de 7 469.81€ TTC.

<u>Commission cadre de vie</u> : Michel CABEL présente un plan d'extension du columbarium. Le conseil municipal approuve le projet ainsi présenté.

<u>Commission culture</u>: Arlette LE MAGUET indique que lors de la dernière commission culture et suite aux remarques de Marielle et Fanch, agents de la Médiathèque, les membres ont décidé de restreindre le temps passé aux ordinateurs pour jouer aux jeux vidéo. Désormais il sera aménagé dans la journée 5 plages horaires d'une heure et demie chacune (9h-10h30/10h30-12h/13h30-15h/15h-16h30/16h30-18h).

L'adjointe indique également que la commune a perdu une @ dans le cadre de l'adhésion à Villesinternet et sans en connaître la raison. Se pose alors la question du maintien de l'adhésion à cette association. N'apportant aucune valeur ajoutée ni à la commune ni aux administrés, le conseil municipal décide de ne pas renouveler son adhésion.

<u>Commission sport</u>: Le 30 mai prochain aura lieu l'inauguration de la fresque de la tribune de foot. Cette fresque sera réalisée par Laëtitia DUCHENE les 4 et 11 avril prochain à l'occasion des 50 ans du Club.

<u>CME</u>: Le conseil municipal des enfants prévoit plusieurs projets: Une boum le 19 ou 26 juin, une journée verte comprenant un parcours en vélo de 4 à 5 kms ainsi qu'un ramassage des déchets autour de la vallée de Plurit et enfin, une chasse à l'œuf aura lieu le dimanche 5 avril prochain pour les enfants sournais.

<u>Commission travaux</u>: Jacky EUZENOT informe l'assemblée qu'il n'a obtenu à ce jour qu'un seul devis concernant le garage attenant à l'espace enfant. Deux nouvelles entreprises vont être contactées.

Concernant l'école J. Le Métayer, il est proposé d'effectuer un programme complet autour de la réfection du bâtiment de l'école (façade, cour, ...). Le projet ainsi détaillé fera l'objet d'une demande de subvention.

9 – Affaires diverses

Néant

10 – Questions diverses

Philippe HELARY demande ou en est la réfection du sol de la salle des sports et attire l'attention sur certains types de sols qui rendent certains sports impraticables.

Il signale également que des gros véhicules roulent à grande allure dans les zones d'habitation du Néveit.

Monsieur HELARY demande également quand seront réalisés les travaux d'extension du réseau d'éclairage public à Tachen Glas. L'entreprise Garczynski Traploir devrait réaliser ces travaux.

Martine JOSSO pose la question de savoir où en est la modification du circuit des transports scolaires à Plurit afin d'éviter la traversée de la départementale. Michel CABEL se charge de ce dossier.

Cathy Stephan indique à Monsieur le Maire que dimanche lors des élections de nombreuses personnes n'ont pas apprécié de se voir réclamer leur pièce d'identité. Monsieur le Maire rappelle que la présentation de la pièce d'identité est obligatoire dans les communes de + 1000 habitants depuis mars 2014.

20h10 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.